



Louer une voiture en Suisse

Description

L'un des moyens les plus pratiques de voyager est l'avion. Louez une voiture et conduisez là où vous voulez aller. À première vue, on pourrait croire que la location d'une voiture est facile. Mais on a préparé pour vous quelques informations utiles que tout voyageur devrait connaître.

Louer une voiture : conseils utiles

Le prix d'une voiture de location est basé sur une période de location d'une journée de 24 heures. Par conséquent, si votre programme de voyage nécessite 3 jours et 2 heures de location (c'est-à-dire 74 heures), vous devez calculer un prix de location de 4 jours. Il est très important de savoir que si vous rendez la voiture plus de 29 minutes après le délai convenu, le tarif journalier supplémentaire s'applique. Lorsque vous louez la voiture pour trois jours ou plus, une période de location d'au moins 3 jours est appliquée, ce qui garantit généralement un prix plus favorable que la location pour une période plus courte. Si la voiture de location à prix réduit est rendue après moins de 3 jours, le prix changera et vous pourriez finir par payer le double du prix. Si vous prenez la voiture dans une ville et que vous la rendez dans une autre ville, des frais d'aller simple ou des frais de retour s'appliquent. Le montant de la surtaxe dépend de la distance.

CARBURANT :

Les voitures sont généralement rendues avec un réservoir plein de carburant. Si vous rendez la voiture avec un réservoir partiellement rempli, vous serez facturé pour les litres manquants, ce qui peut représenter le double du prix normal du carburant. Si vous rendez la voiture avec un réservoir plein, vous n'aurez pas de frais supplémentaires.

LE CONDUCTEUR :

Le conducteur doit être âgé d'au moins 21 ans et avoir au moins deux ans d'expérience de conduite. Aux États-Unis et dans certains autres pays, une taxe pour jeune conducteur

s'applique aux conducteurs âgés de 21 ou 25 ans.

Seule la personne dont le nom figure sur le contrat de location est autorisée à conduire la voiture. Un supplément sera appliqué pour chaque conducteur supplémentaire ajouté au contrat.

PAIEMENT :

La location de voiture peut être payée avec un bon Avis prépayé ou par carte de crédit (Visa, Eurocard, Mastercard, etc.). Bien que le paiement ait été effectué à l'agence de voyage et que le bon correspondant soit fourni au comptoir de location de voiture, une carte de crédit avec une limite acceptable est requise lors de la conclusion du contrat de location de voiture. La carte de crédit est nécessaire comme garantie de paiement lors de la location d'une voiture. La société de location de voitures peut déduire la carte du client du montant maximum de la responsabilité (jusqu'à 1 000 francs Suisse). En fonction de la rapidité de l'échange, le montant réservé en sus du montant total peut être remboursé que 2 à 3 semaines après la fin de la période de location. Vous pouvez éviter de verser une caution en souscrivant une assurance complémentaire dont le montant de la franchise est égal à 0.

ASSURANCE :

L'assurance CDW et TP est généralement comprise dans le prix de la location. L'assurance collision sans franchise (CDW) couvre le coût des réparations de la voiture, les frais de voiture de remplacement et les frais administratifs. En Europe, la franchise moyenne d'un CDW se situe entre 550 et 1 000 francs Suisse. La protection contre le vol (TP) couvre les frais liés au vol ou à la tentative de vol d'une voiture. En Europe, avec une assurance TP, votre franchise est de 600 à 1000 francs Suisse en moyenne. L'exception est l'Italie, où, en raison de fréquents vols de voitures, ce montant est de 1700 francs Suisse. Si vous le souhaitez, vous pouvez souscrire des assurances complémentaires à Super CDW et Super TP destinées à réduire la franchise au minimum. Elles sont généralement plus chères que les polices d'assurance ordinaires mais réduisent autant que possible la responsabilité du locataire en cas de vol ou d'accident. La super assurance est disponible dans plusieurs pays mais pas dans tous. La super assurance est uniquement vendue sur place dans les bureaux de location et ne peut être réservée et payée à l'avance. Une assurance accidents personnels (PAI) est également disponible. Cette assurance couvre à la fois le conducteur et tous les passagers. En plus de l'assurance vie, PAI couvre également les frais médicaux en cas d'accident.

LA CONCLUSION D'UN CONTRAT :

Avant de signer le contrat, lisez attentivement toutes les conditions (même les petits caractères !) et inspectez la voiture pour vérifier qu'elle n'est pas endommagée. Tous les dommages doivent être notés sur le contrat avant le début de la location, aucune autre réclamation ne sera acceptée.

Categorie

1. location de voiture

Tags

1. Donilocation

Date

2026/04/12

date crÃ©Ã©e

2021/11/25

Auteur

blogueur

default watermark